

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Puy de Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	45	43

Date de convocation du Comité Syndical
23 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège
23 septembre 2022

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 45
Nombre de délégués ayant voté pour : 47
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

SEANCE DU
29 SEPTEMBRE 2022

Le 29 septembre 2022 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Maison de la Culture et de la Convivialité à La Roche-Noire, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Alain LAGRU est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, FRACHEBOIS Gaylord, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, BIONNIER Cédric, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, DELAIRE Elisabeth, NERON David.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédérick, MAS Gilles, TIXIER Dominique, FUENTES Carmen, LE GOUGUEC Franck.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : CANUTO Stéphane, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, DURIF Gilles, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, MEYNIER Cédric, PEREIRA Joao, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoirs :

- Mme Andrée ROBERT donne procuration à M. Alain LAGRU (Mond'Arverne Communauté)
- M. David GAYET donne procuration à M. Gilles MAS (CC Plaine Limagne)

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	<i>A l'ouverture de la séance</i>	<i>A compter de la délibération n°38</i>
Nombre de délégués présents	45	46
Nombre de pouvoirs	2	2
Nombre de suffrages exprimés	47	48

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20220929-DEL2022-37-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2022-37 : Décision modificative n°02 rectifiant le Budget Principal 2022

VU la délibération n°2022-05 du Comité Syndical en date du 08 février 2022 portant adoption du Budget primitif principal 2022 ;

VU la délibération n°2022-23 du Comité Syndical en date du 22 juin 2022 portant adoption de la décision modificative n°1 rectifiant le Budget Principal 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements pour compléter certains crédits figurant au Budget principal ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que la décision modificative est destinée à des inscriptions complémentaires indispensables ou des virements de crédits de chapitre à chapitre et à des désaffectations de crédits dont les dépenses ou recettes correspondantes ne pourront être réalisées avant la clôture de l'exercice.

Le Président propose d'adopter la décision modificative n°02 sur l'exercice 2022 du Budget Principal comme suit :

Section	Chapitre / opération	Libellé chapitre	Article	Libellé article	Total crédits avant DM	DM	observation
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60622	Carburants	581 000.00	150 000.00	garage
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	277 100.00	140 000.00	garage
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61551	Entretien et réparations du matériel roulant	100 000.00	50 000.00	garage
Fonctionnement	65	Autres charges de gestion	65548	Autres contributions	1 928 000.00	- 90 000.00	Ajustement contribution VALTOM
Fonctionnement	67	Charges exceptionnelles	673	Annulation titres sur exercices antérieurs	80 000.00	50 000.00	teom+valtom tva
Fonctionnement	022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	800 100.00	- 300 000.00	
Total Dépenses fonctionnement						-	
Fonctionnement							
Total Recettes Fonctionnement						-	
Total Fonctionnement						-	
Investissement	9400	Siege de riom	2135	Installation générale, agencement et aménagement des constructions	117 881.60	30 000.00	aire de lavage + bandes antidérapantes garage
Investissement	020	Dépenses imprévues	020	Dépenses imprévues	64 924.75	- 30 000.00	
Total Dépenses investissement						-	
Total investissement						-	

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : PROCÈDE aux modifications budgétaires du Budget Principal 2022 telles que présentées ci-dessus.

Accuse de réception en préfecture
063-256300161-20220929-DEL2022-37-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022


ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à procéder à toute démarche nécessaire et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

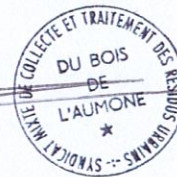
ARTICLE 3 : M. Le Président et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20220929-DEL2022-37-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022